

niveau de développement. La division du monde en pays en voie de développement et pays développés correspond à une réalité pratique évidente, mais elle tend à exclure les contacts et les vrais échanges d'idées entre les pays en voie de développement et les régions pauvres de nombreux pays dits développés. Les autorités qui s'efforcent à établir un ordre économique nouveau en faveur des régions pauvres d'un pays sont mieux à même de comprendre les problèmes des pays en voie de développement et pourraient leur donner des renseignements utiles. Il pourrait y avoir en fait un échange réciproque d'idées des plus fructueux. La persistance même de la pauvreté dans certains pays riches est un rappel salutaire de la complexité des problèmes du développement.

66. Les pays en voie de développement sont également divisés en sous-catégories en fonction du degré de pauvreté et du manque de ressources, ce qui se justifie aussi dans une certaine mesure. Le représentant de la Jamaïque est tout à fait en faveur d'accorder une attention spéciale et une part importante des ressources disponibles aux pays qui ont le plus besoin d'assistance. Toutefois, on a aujourd'hui tendance à appliquer des tests arithmétiques de développement et de viabilité basés sur un ou deux indicateurs, en particulier le revenu par habitant. M. Mills sait d'expérience que tout gouvernement qui mesure, sans pondération, la situation économique et sociale réelle de la masse de la population en fonction de la croissance du revenu par habitant prend un risque politique grave. Le développement est plus complexe que cela. La persistance de la pauvreté et du chômage des masses dans de nombreux pays où le PNB par habitant s'est considérablement amélioré permet de mesurer la faillite des techniques généralement acceptées, qui n'ont pas réussi à modifier sensiblement la vie d'une grande partie de la population. Le phénomène a été

mentionné dans les rapports sur la situation de l'Amérique latine, en particulier dans le rapport annuel pour 1973 de l'Administrateur du PNUD<sup>4</sup>. Les remarques de la représentante de la Suède (1904e séance) à propos des processus de développement qui engendrent la pauvreté tout en favorisant un petit nombre sont tout à fait convaincantes.

67. Il est des pays qui, comme la Jamaïque, face à tous les problèmes habituels du sous-développement, s'efforcent depuis longtemps de trouver de nouvelles voies vers le développement qui assurent un mode de vie tolérable à la masse de la population. Ces pays reconnaissent que les résultats dépendront dans une grande mesure de leurs propres efforts, mais ils comptent sur le concours de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour trouver de nouveaux moyens non seulement de soulager la pauvreté, mais d'utiliser le potentiel que représente la masse des gens qui ne savent pas employer leurs propres forces. Il faudrait renoncer à la tendance croissante que l'on a de nos jours à faire des comparaisons entre les pays en voie de développement pour mesurer les progrès accomplis ou leur viabilité, car il ne sert à rien de mesurer le développement par le bas. L'ordre économique nouveau ne doit pas viser à réduire l'écart entre les divers pays en voie de développement, mais bien à modifier les relations entre tous les pays et, en particulier, à combler ce fossé entre les riches et les pauvres. Les résultats de la présente session montreront si les membres du Conseil ont, ou n'ont pas, la volonté, le courage et l'imagination voulus pour se lancer dans la création d'un monde meilleur.

*La séance est levée à 12 h 10.*

<sup>4</sup> DP/48.

## 1910<sup>e</sup> séance

Mercredi 10 juillet 1974, à 15 h 15

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1910

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]**

1. M. HEYER (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que le monde se trouve aujourd'hui plongé dans une situation économique chaotique caractérisée par une inflation rampante qui risquerait d'entraîner une dépression générale si les gouvernements réagissaient en adoptant une politique protectionniste. Les pays en voie de développement se trouvent placés dans une situation désespérée, qui impose l'obligation morale de leur venir en aide.

2. Face à cette situation, l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa sixième session extraordinaire, en faveur d'un ordre économique nouveau fait naître un regain d'espoir. La CISL pour sa part a toujours appuyé l'Organisation des Nations Unies et particulièrement le Conseil économique et social lorsqu'il préconise l'établissement d'un ordre économique international plus juste et une répartition plus équitable des richesses entre les nations. En fait, avant même la session extraordinaire sur les problèmes des matières premières et du développement, la CISL a publié une déclaration qui suggérait notamment la création d'un fonds de solidarité internationale destiné à aider les pays les plus touchés par la hausse des prix du pétrole. La CISL approuve sans réserve la création d'un fonds spécial de 4 milliards de dollars, proposée par l'Assemblée générale; le Conseil exécutif de la

Confédération, à sa réunion de Bruxelles de mai dernier, a d'ailleurs adopté à l'unanimité une résolution dans ce sens.

3. De l'avis de la Confédération, les pays de l'OPEP et les pays industrialisés ont un rôle à jouer dans l'opération mondiale de sauvetage prévue par l'Assemblée générale; il faudrait trouver un moyen de recycler, dans le cadre du FMI, les fonds provenant des revenus accrus tirés des exportations de pétrole. La lutte en faveur d'un ordre économique nouveau ne devra pas faire oublier aux nations industrialisées qu'elles se sont engagées à aider de façon continue les pays en voie de développement et à leur consacrer 1 p. 100 de leur PNB. Or, l'aide au développement ne cesse de décroître en valeur réelle, ce qui préoccupe vivement la CISL.

4. La Confédération s'inquiète également de l'absence de progrès réel de la réforme monétaire mondiale. Le Comité des Vingt du FMI, qu'il faut louer par ailleurs d'avoir établi de nouvelles directives concernant les taux de change flottants, a encore remis à plus tard la question cruciale de l'établissement d'un lien direct entre l'émission de DTS et l'aide au développement.

5. Par ailleurs, la puissance des sociétés transnationales n'a pas été sérieusement mise en cause, alors que les bénéfices des grandes compagnies pétrolières atteignent des niveaux sans précédent. C'est maintenant seulement que les pays commencent à douter que la crise pétrolière ait été uniquement déclenchée par les pays de l'OPEP, notion que, pour sa part, le mouvement des syndicats libres a toujours repoussée.

6. De l'avis de M. Heyer, les gouvernements se leurrent volontiers sur les causes de l'inflation, parmi lesquelles ils rangent les revendications salariales des syndicats. Ce n'est que maintenant que l'opinion publique, éclairée par le rôle que les sociétés transnationales ont joué pendant la crise pétrolière, prend conscience des raisons véritables et beaucoup plus subtiles de l'inflation.

7. S'il est vain de déplorer la hausse des prix du pétrole — qui étaient en fait trop bas auparavant — il faut essayer de compenser les graves effets inflationnistes qui en sont la conséquence; de l'avis de la Confédération, les pays industriels ou du moins les plus puissants d'entre eux devraient s'entendre pour promouvoir un programme anti-inflationniste coordonné.

8. La CISL est heureuse que le Conseil ait à débattre de la sécurité économique collective, tout en regrettant que le rapport succinct du Secrétaire général sur la question (E/5529) ne souligne pas suffisamment le rôle des syndicats, qui ont toujours été à l'avant-garde dans la lutte pour une réforme économique mondiale. La question demande à être approfondie mais, de manière générale, elle est conforme à la manière de voir de la CISL concernant la coopération internationale. En fait, la CISL estime qu'une coopération internationale étroite est indispensable si l'on veut résoudre les problèmes mondiaux, protéger l'emploi, améliorer leurs niveaux de vie et assurer une répartition plus équitable des revenus et des ressources. C'est pourquoi elle invite impérieusement ses organisations affiliées à exercer toute leur pression pour que les pays industrialisés ne

recourent pas à des restrictions commerciales ou à des manipulations irréfléchies des taux de change qui ne pourraient qu'entraîner une détérioration cumulative de la situation, voire même une crise mondiale semblable à celle des années 30. La CISL espère fermement que le Conseil économique et social appuiera cet appel, qui est un appel au bon sens économique et à la réflexion.

9. Devant la gravité de la situation, la CISL préconise une consultation internationale plus étroite sur les politiques ainsi qu'une solidarité mondiale accrue. Elle fait trois propositions concrètes. Premièrement, un système de contrôle et de surveillance des prix doit être établi sur les plans national et international pour empêcher les compagnies d'abuser de leur pouvoir oligopole et de faire monter les prix pour en retirer des profits maximaux. Deuxièmement, les recettes provenant de la vente de tel ou tel produit doivent retourner dans le pays producteur et il faut empêcher les sociétés multinationales de se livrer à des spéculations sur les produits, qui ne sont d'aucun profit ni pour le pays producteur ni pour le pays consommateur. Troisièmement, il faudrait établir des règles internationales pour empêcher les spéculations massives qui, dans le passé, ont menacé la politique de stabilisation intérieure des pays.

10. La CISL invite également l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées à effectuer des prévisions et des analyses des disponibilités à long terme en énergie et en matières premières afin de promouvoir une politique rationnelle d'investissements visant à assurer une utilisation optimale des ressources mondiales. C'est là une des tâches les plus pressantes à accomplir si l'on veut véritablement instaurer un ordre économique international nouveau.

11. Dans cette tâche, les Nations Unies et plus particulièrement le Conseil économique et social sont appelés à jouer un rôle primordial et il importe également que les gouvernements, les syndicats et les employeurs soient conscients de leurs responsabilités. Pour sa part, le mouvement des syndicats libres, représenté par la CISL, peut être fier de son action. Il a été parmi les premiers à promouvoir l'idée d'un lien entre le PNB et l'aide au développement; en matière de réforme monétaire mondiale, il préconise depuis longtemps la création d'un lien direct entre les DTS et l'aide au développement. Pour ce qui est de la politique commerciale, la Confédération a toujours été en faveur de l'octroi de concessions tarifaires au tiers monde. Elle est maintenant déterminée à lutter pour la réforme économique mondiale et pour un système de sécurité économique collective.

12. La CISL est convaincue toutefois qu'une réforme économique internationale ne saurait être accomplie sans la participation entière des travailleurs aux niveaux de la conception, de la mise en œuvre et aussi des profits. Les gouvernements devraient s'inspirer de la structure tripartite de l'OIT pour s'attaquer aux grands problèmes qui se posent dans le monde, et des structures tripartites devraient être introduites en plus grand nombre dans le système des Nations Unies. Entre-temps, il faut espérer que des moyens seront trouvés, sur les plans national et international, pour assurer la pleine participation des représentants des travailleurs, c'est-à-dire du mouvement des syndicats libres.

13. M. G. O. MARTÍNEZ (Argentine) remercie les délégations présentes de la sympathie profonde qu'elles ont exprimée à l'occasion du décès du Président de l'Argentine, M. Perón.

14. M. Martínez souligne l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels la communauté mondiale doit faire face à une époque où la conjoncture économique particulièrement critique appelle plus que jamais la mise en œuvre de notions de coopération, de solidarité et d'interdépendance entre pays en voie de développement et pays développés. A la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la délégation de l'Argentine s'est déclarée prête pour sa part à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique plus juste et équitable.

15. M. Martínez rappelle que, au début des années 60, le processus accéléré de la décolonisation a obligé la communauté internationale à modifier rapidement ses structures pour éviter l'apparition de tensions et de déséquilibres auxquels il aurait été par la suite impossible de remédier. Toutefois, l'importance du problème politique causé par la naissance de ce qu'on devait appeler plus tard le tiers monde ne saurait faire oublier l'ampleur du problème économique qui l'accompagnait. Sans prétendre que le problème politique ait été pleinement résolu, on peut penser que les transformations fondamentales qu'il aurait fallu apporter aux courants et mécanismes de l'économie mondiale pour répondre à l'évolution politique sont loin d'avoir été réalisées. C'est ce décalage entre progrès politique et progrès économique que les pays du tiers monde sont incapables d'accepter.

16. Il ne suffit pas d'élaborer ou d'adopter des déclarations ou des résolutions visant à établir une stratégie concertée du développement ou un programme d'action si les pays développés et les institutions internationales ne sont pas réellement et profondément déterminés à mettre en œuvre un ensemble de mesures et de politiques concrètes, de nature à instaurer un nouvel ordre économique international. Ces politiques et mesures devraient d'ailleurs être continuellement tenues à jour et renforcées, et des études et évaluations périodiques devraient être faites pour corriger les erreurs possibles et assurer le maximum d'efficacité. La délégation de l'Argentine veut croire pour sa part que, s'il ressort de la première évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement que les efforts des pays en voie de développement n'ont pas été suffisamment appuyés par la coopération des pays développés, il ne faut pas voir dans ce fait la manifestation d'une tendance. L'évaluation prévue pour le milieu de la Décennie du développement en cours apportera un éclaircissement sur ce point; quant à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1975, prévue aux termes de la résolution 3172 (XXVIII), elle fournira l'occasion d'évaluer ce qui a été fait et d'arrêter un plan d'action pour s'attaquer aux questions non résolues.

17. En ce qui concerne la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ainsi que le Programme spécial destiné aux pays les plus sérieusement touchés par la crise économique, il est dans l'intérêt de tous les pays en voie de

développement de s'efforcer d'abord d'éliminer les obstacles structurels qui s'opposent à leur développement économique s'il est vrai par ailleurs que, pour les pays les moins développés, la première tâche consiste à résoudre, avec l'aide de la communauté internationale, les problèmes engendrés par la situation économique actuelle.

18. Ainsi qu'il ressort des résultats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il semble qu'à une ère de confrontation internationale doive succéder une ère de négociation et d'action concertée fondée sur l'interdépendance. Une volonté politique de détruire les contraintes du système économique actuel qui freinent la croissance des pays en voie de développement semble se faire jour. Le moment est venu de répondre à des situations instables et en voie d'évolution constante par une action dynamique et progressive.

19. Le Gouvernement argentin est convaincu qu'il faut entreprendre de toute urgence l'application de la Déclaration et du Programme d'action. Il faut espérer que les institutions, particulièrement l'AIEA, prendront conscience de la nécessité urgente de déterminer les aspects des résolutions 3201 (S-VI) et 3203 (S-VI) de l'Assemblée générale qui relèvent de leur domaine de compétence, et qu'elles seront en mesure, à la prochaine session du Conseil, de faire des propositions au sujet du mécanisme nécessaire. La délégation argentine attache une importance particulière au rôle que les commissions économiques régionales devraient jouer dans l'application de ces résolutions et se propose de soumettre un projet de résolution à ce sujet, dans le courant de la session.

20. Passant à la question de la sécurité économique collective, M. Martínez constate un certain manque d'imagination dans l'étude de cette question telle qu'elle est présentée dans le rapport du Secrétaire général (E/5529). En dehors de la notion d'interdépendance qui est analysée dans ce rapport, la sécurité économique collective recouvre des notions nombreuses, telles que : égalité souveraine des Etats, indépendance économique, non-intervention, autodétermination, interdiction de toute coercition, nécessité de maintenir l'égalité et l'équité dans les relations économiques entre Etats. Ces différents principes devraient être énoncés dans un texte universellement accepté, une attention particulière étant accordée aux besoins des pays en voie de développement, et aboutir à la création d'un système de sécurité économique collective pour le développement, qui serait l'un des piliers de l'ordre international nouveau auquel tous aspirent.

21. Se référant au principe de la souveraineté entière, permanente et inaliénable des Etats sur leurs ressources naturelles, M. Martínez constate que ce principe a été énoncé et reconnu par la communauté internationale il y a déjà une vingtaine d'années, mais qu'aucune solution n'a été trouvée pour l'appliquer. Etant donné sa grande complexité, il conviendrait d'élaborer ce principe en profondeur de manière à en dégager tous les problèmes qu'il comporte et de mettre les pays en voie de développement en mesure d'exercer librement et pleinement leur pleine souveraineté. A cet égard, le rapport du Secrétaire général sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/5425 et Corr.1 et Add.1) analyse le droit de nationali-

sation, la priorité du développement national et les répercussions que peuvent avoir sur l'exercice de la souveraineté des nations sur leurs ressources naturelles les investissements étrangers et les sociétés multinationales. De l'avis de la délégation argentine, le rapport du Secrétaire général devrait être modifié et élargi à la lumière des résolutions adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est ainsi que le paragraphe 4, alinéa e, de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international devrait inciter le Secrétariat à élaborer un nouveau rapport dans lequel serait étudié chacun des problèmes qui empêchent les pays en voie de développement d'exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, et où seraient proposées des solutions à ces problèmes. Conformément à la position prise par l'Argentine en tant que coauteur de la résolution 3171 (XXVIII) sur la même question, la délégation argentine, lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, avait déjà demandé une telle révision (2208e séance plénière) et elle estime qu'un rapport élargi et conçu dans le sens qu'elle vient d'indiquer devrait être préparé pour être présenté à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale.

22. La délégation argentine a lu avec intérêt le rapport du Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le processus de développement et sur les relations internationales (E/5560/Add.1), et estime que le Conseil devrait en analyser attentivement les recommandations. L'Argentine se sent solidaire des pays en voie de développement qui ont affaire aux sociétés multinationales qui violent leur souveraineté ainsi que les principes de non-ingérence et d'autodétermination. Pour sa part, elle s'est efforcée de réglementer les investissements étrangers et d'adapter les activités des sociétés multinationales à ses propres intérêts nationaux. C'est ainsi qu'en 1948 et en 1953 elle a adopté des mesures qui, tout en favorisant les investissements étrangers, les inséraient dans le cadre de sa politique nationale de développement. En juin 1973, le Gouvernement argentin a adopté une nouvelle loi sur les investissements étrangers qui, si elle favorise ces investissements lorsqu'ils exercent une influence positive sur le développement national, ne limite pas le pouvoir de décision du pays et n'entraîne pas pour lui des dettes trop lourdes. Le rapport du Groupe de personnalités évoque un ensemble de problèmes liés aux activités des sociétés multinationales et, parmi eux, le problème du transfert des techniques et celui des pratiques commerciales restrictives. Compte tenu du caractère insuffisant et onéreux des techniques transférées par les sociétés multinationales aux pays en voie de développement, les Nations Unies envisagent d'élaborer un code de conduite en matière de transfert des techniques et de réviser le système international des brevets afin de l'adapter aux besoins des pays en voie de développement. Quant aux pratiques commerciales restrictives, leur ampleur, telles qu'elles sont appliquées par les sociétés transnationales, justifie une action internationale visant à protéger le commerce extérieur des pays en voie de développement contre les effets négatifs de telles pratiques.

23. L'intérêt porté par l'Argentine aux problèmes de l'environnement est bien connu. L'amélioration de la qualité de la vie, la mise au point de systèmes de développement qui protègent l'environnement, la conser-

vation des ressources naturelles, notamment, figurent au premier rang des préoccupations de ce pays. A la première session du Conseil d'administration du PNUE, la délégation argentine a souligné qu'une révolution s'imposait dans le domaine de l'environnement et insisté notamment sur la nécessité d'utiliser rationnellement les ressources naturelles. Dans la perspective de l'ordre économique international nouveau, il importe plus que jamais de mettre fin à l'agression contre l'environnement qui peut menacer la survie de nombreux pays.

24. Comme le souligne le rapport du PNUE sur sa deuxième session (E/5485), le programme pour l'environnement doit être compatible avec la Stratégie internationale du développement et avec le *Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement*<sup>1</sup>; il doit en outre, dorénavant, tenir compte du Programme d'action et de la Déclaration adoptés par l'Assemblée générale, c'est-à-dire considérer en priorité les besoins des pays en voie de développement. Il sera peut-être indiqué d'adopter des plans intensifs fondés sur les notions de développement écologique et de régions écologiques.

25. L'interdépendance du développement économique et d'une politique appropriée de l'environnement mérite une étude approfondie. En effet, l'agression écologique peut entraîner une réaction en chaîne, le renversement en un point du globe du processus de désertification peut présenter des avantages et se faire sentir même dans des régions qui en sont très éloignées; la pollution des rivières peut affecter de larges régions du globe. Etant donné le caractère multidisciplinaire de la question, il est indispensable que tous les pays disposent de données comparables. C'est pourquoi il importe d'appliquer sans tarder le système mondial de surveillance continue de l'environnement et le système international de référence; l'Argentine est prête à offrir toutes les données nécessaires dans ce domaine et se félicite de la tenue à Nairobi de la première réunion gouvernementale pour la surveillance de l'environnement. Il convient de compléter les activités opérationnelles du PNUE par la création d'un programme des centres d'activité aux niveaux régional et sous-régional. Par l'intermédiaire de ces systèmes et de ces centres, la communauté internationale peut aider les pays en voie de développement à réaliser l'équilibre voulu entre développement et conservation de l'environnement. L'Argentine a offert d'accueillir un de ces centres et de lui fournir tout l'appui possible.

26. Si la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains permet de dégager des critères nouveaux pour la conception et la construction d'habitats humains modèles qui soient acceptables du point de vue écologique, social et culturel, et si ces modèles permettent aux pays de résoudre avec des moyens limités les problèmes urgents qui se posent à eux en matière d'urbanisation, ce sera là un grand pas d'accompli.

27. La question des ressources naturelles, comme toutes celles qui sont liées à l'environnement, exige d'être abordée dans un esprit de coopération si l'on veut que ces ressources soient exploitées de manière rationnelle. Aux termes de la

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.II.A.18.

résolution 1761 F (LIV) le Conseil devait, à la présente session, définir les modalités de la coopération entre le Conseil d'administration du PNUE et le Comité des ressources naturelles. De l'avis de la délégation argentine, le Conseil d'administration et le Comité devraient commencer par établir en commun un catalogue des ressources naturelles du point de vue de l'environnement, qui pourraient être classées en trois groupes : renouvelables et non renouvelables, vivantes et non vivantes, possédées en propre et partagées.

28. En collaboration avec le groupe des pays non alignés, l'Argentine a présenté à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale un projet de résolution selon lequel la coopération entre Etats partageant des ressources naturelles devait être fondée sur un système d'information et de consultation antérieures. En vertu de ce texte, adopté en tant que résolution 3129 (XXVIII) de l'Assemblée générale, le Conseil a prié le Directeur exécutif du PNUE de préparer une étude et de formuler des propositions qui seront soumises à la trentième session de l'Assemblée générale.

29. La délégation de l'Argentine est convaincue que l'élaboration d'une législation internationale de l'environnement est indispensable à l'édification d'un monde vivable, qui constituerait l'un des piliers du nouvel ordre économique international.

30. M. Martínez rappelle que c'est le groupe des pays non alignés qui a lancé l'idée d'une conférence mondiale de l'alimentation, idée reprise par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. Kissinger. Les études faites notamment par la FAO, la CNUCED et le PAM devraient permettre de trouver des solutions efficaces aux problèmes de l'alimentation, à condition que les gouvernements soient animés de la volonté politique nécessaire. De l'avis de la délégation argentine, la communauté internationale se doit de tenir compte des points suivants si elle veut parvenir à une solution : premièrement, la Conférence ne doit pas se contenter d'étudier des problèmes déjà analysés par la FAO, la CNUCED ou le PAM; la question tout entière doit être analysée dans le contexte du développement, et les lignes d'action arrêtées par les pays développés et plus particulièrement les pays producteurs et exportateurs de produits alimentaires doivent être de nature à stimuler plutôt qu'à entraver l'accroissement de la production, de la consommation et du commerce de ces produits par les pays en voie de développement; deuxièmement, l'engagement des pays développés doit se traduire par une action internationale. Les politiques et mesures nationales adoptées par les pays en voie de développement pour déterminer leurs propres besoins et les moyens d'y faire face seront inefficaces si elles ne reposent pas sur des accords et engagements précis de la part de la communauté internationale; troisièmement, la communauté internationale se ferait tort à elle-même si les mesures prises pour accroître la production et la consommation ne s'accompagnaient pas de mesures destinées à garantir l'accès des marchés aux pays producteurs en voie de développement qui auraient fait la preuve de leur efficacité.

31. Le climat politique actuel est caractérisé par un relâchement des tensions qui empêchaient précisément de reconnaître l'interdépendance croissante des Etats et sa

conséquence logique qui est la nécessité d'une coopération internationale étroite. Le Secrétaire général, dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil (1900e séance), a souligné lui-même que c'est dans le domaine économique et social que la communauté mondiale est appelée à prendre quelques-unes de ses décisions les plus graves; il a ajouté que l'économie mondiale dont les pays considèrent l'efficacité comme chose acquise tout en en déplorant les injustices, donne des signes de désordre profond.

32. Le moment est venu pour la communauté mondiale de s'adapter aux réalités nouvelles et de s'attaquer d'urgence à la solution des problèmes fondamentaux de développement. Maintenant que les relations entre les blocs sont orientées vers la détente et que les grands problèmes politiques du monde sont en voie d'être résolus dans le sens d'une paix juste et durable, le moment est venu d'aborder les réalités économiques internationales dans un esprit nouveau.

33. M. THAYEB (Indonésie) dit qu'une des principales tâches du Conseil à cette session consiste à formuler des mesures de coopération économique et sociale pour donner suite aux décisions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et à prévoir le travail préparatoire de la prochaine session extraordinaire, qui sera consacrée au développement et à la coopération économique et sociale internationale. Dans cette perspective, il faut espérer que les pays développés renonceront à leurs réserves concernant certaines de ces décisions, afin que le concept d'un nouvel ordre économique international puisse sans retard se traduire dans les faits.

34. Pour faire face à la crise économique actuelle, le Conseil doit d'abord déterminer quelles sont les priorités les plus urgentes. Etant donné la situation matérielle dans laquelle se trouvent la plupart des pays en voie de développement, la délégation indonésienne estime qu'il faut d'abord entreprendre une action dans les domaines du financement, de l'alimentation et de la population. M. Thayeb expose les considérations sur lesquelles se fonde cette opinion.

35. En premier lieu, l'inflation mondiale a augmenté le prix des produits importés par les pays en voie de développement. Le Secrétaire exécutif de la CEAO a souligné (1905e séance) que les prix des biens et services qui sont indispensables aux pays en voie de développement de cette région ont augmenté de plus de 50 p. 100 en 1972, et de 25 p. 100 depuis le début de 1974; il a également mentionné d'autres effets défavorables que les mesures fiscales et monétaires des pays développés pourraient avoir sur la balance des paiements, et partant la croissance économique des pays en voie de développement.

36. En deuxième lieu, la plupart des pays en voie de développement ne peuvent pas satisfaire tous leurs besoins alimentaires avec leur production nationale — bien que l'agriculture soit leur activité principale. L'augmentation considérable des prix des produits alimentaires et des engrais importés réduit à néant les gains de ces pays dans le secteur des exportations.

37. En troisième lieu, dans les pays en voie de développement les plus peuplés, une croissance démographique rapide a entraîné un accroissement continu de la demande de produits alimentaires.

38. En quatrième lieu, on tend à exagérer l'importance des augmentations des prix de certains produits de base exportés par les pays en voie de développement; de plus, ces prix ont augmenté à partir de niveaux très bas.

39. La délégation indonésienne a accueilli favorablement la suggestion du représentant des Pays-Bas (1901e séance) qui tend à créer un groupe d'experts pour s'occuper de certains aspects de l'inflation mondiale. Cependant, si le Conseil accepte de créer un tel groupe, il faudra éviter tout conflit ou chevauchement entre le mandat de ce dernier et les travaux du FMI. Pour lutter contre l'inflation, l'Indonésie, quant à elle, a pris diverses mesures pour en ramener le taux de 47 p. 100 en 1973-1974 à 20 p. 100 en 1974-1975 : abaissement des taxes à l'importation sur des produits essentiels, restrictions sur les prêts bancaires et augmentation des taux d'intérêt, taux d'intérêt accru pour les dépôts, etc.

40. En ce qui concerne le problème alimentaire, M. Thayeb se réjouit que la préparation de la Conférence mondiale de l'alimentation soit en bonne voie, et il accueille favorablement l'initiative du Directeur général de la FAO qui a proposé de promouvoir une politique de sécurité alimentaire mondiale (E/5477, annexe I). L'Indonésie estime aussi qu'une action urgente doit être entreprise pour éviter que les pays en voie de développement manquent d'engrais; il faut notamment encourager et accroître la production d'engrais.

41. Dans le domaine de la population, la délégation indonésienne espère que les résultats de la deuxième Conférence asiatique de la population seront dûment pris en considération dans le projet de plan d'action mondial de la population que la Conférence mondiale de la population va examiner en août 1974, à Bucarest. L'Indonésie, qui avait 126,1 millions d'habitants à la fin de 1973, et prévoit qu'elle en aura 141,6 millions à la fin de 1978, fait de grands efforts pour réduire son taux de croissance démographique. Une commission nationale de la population élabore actuellement une politique démographique intégrée, et le Gouvernement déploie des activités de planification de la famille qui sont appuyées par plusieurs pays industrialisés et organisations internationales. Des résultats satisfaisants ont été obtenus.

42. Après avoir souligné qu'une place de plus en plus grande doit être faite aujourd'hui à la coopération régionale, M. Thayeb note avec satisfaction qu'à la trentième session de la CEAO, les membres de la Commission ont unanimement été d'avis de promouvoir la coopération sous-régionale, considérée comme l'une des tâches incombant à la CEAO. L'ANASE, qui a décidé récemment d'établir un secrétariat permanent à Djakarta, joue depuis des années un rôle important à cet égard : en particulier, elle a entrepris des études concernant un certain nombre de projets destinés à rationaliser les décisions d'investissement à l'intérieur du marché régional formé par les pays membres – ce sera le point de départ d'un programme commun

d'industrialisation; elle a aussi établi et institutionnalisé un dialogue continu avec la Communauté économique européenne.

43. Se référant ensuite au rapport du Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le processus de développement et sur les relations internationales, le représentant de l'Indonésie, après avoir loué le travail de ce groupe, appuie sa recommandation tendant à créer une commission des sociétés multinationales, et juge le mandat proposé satisfaisant; sa délégation est également favorable à la création d'un centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales.

44. La délégation indonésienne approuve également la conception de la sécurité économique collective exposée par le Secrétaire général dans son rapport sur cette question (E/5529). A cet égard, elle estime aussi que l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats aura une grande importance.

45. Commentant ensuite le deuxième plan quinquennal que l'Indonésie a lancé le 1er avril 1974, M. Thayeb déclare que l'augmentation de la production agricole et le développement de l'industrie agricole et de l'infrastructure demeurent des éléments centraux de la stratégie du développement qui est à la base de ce plan. L'accent sera également placé sur la mise en valeur des ressources naturelles sans porter atteinte à l'environnement. La participation de la population et la protection sociale demeurent des aspects majeurs, et le travail entrepris en matière de santé, de planification de la famille, d'éducation et de programmes ruraux sera intensifié. Pour financer ces efforts, l'Indonésie mobilisera ses ressources financières nationales tout en s'efforçant au maximum d'augmenter ses recettes d'exportation.

46. Par ailleurs, le représentant de l'Indonésie estime que, pour permettre au Conseil économique et social d'accomplir la tâche qui découle des décisions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la convocation de réunions ministérielles du Conseil, proposée par la Yougoslavie (1905e séance), serait une initiative positive. D'une manière générale, la délégation indonésienne appuiera sans réserve toute proposition constructive de nature à faciliter l'exécution du mandat que l'Assemblée générale a confié au Conseil.

47. M. CAICEDO AYERBE (Colombie) dit que la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale a créé un sentiment de solidarité mondiale, consolidé l'unité du tiers monde et évité un affrontement entre pays pauvres et pays riches. Il se réjouit de l'attitude positive adoptée par un certain nombre de pays développés à cette occasion, notamment l'Allemagne fédérale, le Royaume-Uni, la Suisse et les Pays-Bas. Il note aussi que, depuis, le Canada a fait savoir qu'il avait mis en vigueur, à compter du 1er juillet 1974, son système généralisé de préférences en faveur des pays en voie de développement.

48. Certains ont prétendu qu'à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée on s'était écarté de la réalité en faveur de l'utopie. A cela, M. Caicedo Ayerbe répond que,

pour établir un ordre économique nouveau, il faut que la mentalité ancienne disparaisse. De plus, le débat à la session extraordinaire ne s'est pas déroulé dans un cadre abstrait, mais bien sous la pression de circonstances concrètes. On constate aujourd'hui une déformation générale des systèmes de prix et des termes de l'échange, et l'inflation affecte pratiquement le monde entier, avec de graves conséquences pour les pays en voie de développement, pour lesquels l'augmentation des prix des matières premières ne peut compenser celle des produits importés. Ces phénomènes sont la conséquence d'une crise de la coopération internationale.

49. L'ordre économique ancien est maintenant débordé par l'évolution des choses, notamment par une situation révolutionnaire en matière d'énergie. Dans ce contexte, les mesures d'urgence envisagées en faveur des peuples les plus touchés sont louables, mais, au-delà de ces mesures, des changements de structure sont nécessaires. M. Caicedo Ayerbe se réfère à la pensée de l'économiste Peter Drucker, selon lequel le monde actuel s'appuie sur des institutions dont la disparition ne laisserait d'autre choix que le totalitarisme, qui détruirait la liberté sociale et individuelle et diminuerait l'efficacité économique. A cet égard, le représentant de la Colombie souligne que les sociétés transnationales, si elles accomplissent des fonctions souvent indispensables étant donné l'ampleur de leurs ressources et de leurs techniques, doivent faire passer leurs intérêts après ceux des pays. Les recommandations formulées par le Groupe de personnalités au sujet de ces sociétés forment un cadre d'action valable, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un code de conduite. Il ne faudrait surtout pas que les sociétés transnationales portent atteinte aux ressources naturelles des pays en voie de développement, qui sont en dernière analyse la seule richesse sur laquelle ceux-ci peuvent compter, et la clef de leur avenir. D'autre part, il est légitime que les pays producteurs de produits de base tels que le blé, le sucre, le café, ou encore le cuivre, la bauxite et le tungstène se constituent en associations; le droit international reconnaît la libre association à des fins licites telles que la défense des prix et la stabilité du marché.

50. Aujourd'hui, alors que tant d'êtres humains se trouvent dans des circonstances difficiles, il faut avoir la volonté politique d'agir à grande échelle, en profondeur et rapidement. Le représentant de la Colombie rappelle le mandat qui a été confié aux organismes des Nations Unies dans la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale. Dans le contexte de ce mandat, il souligne l'importance du point 15 de l'ordre du jour du Conseil intitulé "Activités opérationnelles pour le développement". Ce point englobe des programmes divers qu'il faut faire converger vers un objectif unique; le Conseil devra donc l'examiner en s'inspirant d'un souci de révision et de simplification. Toutefois, la Colombie ne voit pas de conflit entre ce souci de simplification et la proposition tendant à désigner un groupe de personnalités pour étudier certains aspects de l'inflation mondiale; ce serait un groupe restreint et de caractère transitoire, qui ferait rapport à une date rapprochée.

51. Le représentant de la Colombie conclut en déclarant que face à la crise actuelle il ne faut pas se contenter de

solutions à court terme; une fois de plus, il s'agit de construire un ordre économique nouveau qui ne sera pas, comme l'ordre actuel, en conflit avec la politique internationale quotidienne, l'équité des relations économiques et les aspirations des peuples.

52. Le docteur MAHLER (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) déclare que, dans le domaine de la santé, une inégalité criante sépare les pays industrialisés des autres, puisque les premiers investissent à peu près 500 fois plus par habitant dans la promotion de la santé que ne le font les pays pauvres, qui en ont pourtant beaucoup plus besoin à cause de l'influence qu'exerce une population bien portante sur le développement socio-économique d'un pays. Depuis qu'elle existe, l'OMS a collaboré avec les pays en voie de développement à la recherche de méthodologies et de technologies qui permettraient à chaque dollar dépensé pour la santé d'avoir un rendement plusieurs centaines de fois supérieur à celui qui est obtenu dans les pays riches. La contribution de l'OMS à la santé des collectivités humaines pendant les vingt-cinq dernières années a été importante, comme en témoigne l'accroissement spectaculaire de l'espérance de vie durant cette période. Il reste maintenant à améliorer de façon permanente la qualité de la santé dans cette vie prolongée, et cela exige qu'on se dédie à nouveau à l'œuvre requise, que l'on conjugue les efforts et que l'on reconnaisse le rôle primordial des Etats Membres qui doivent s'attaquer eux-mêmes à leurs problèmes de santé. Il faut procéder à une difficile remise en question des approches à long, à moyen et à court terme, revoir de façon radicale la coordination entre les Etats Membres et l'Organisation et assurer la cohérence voulue entre les programmes des Membres et ceux de l'Organisation dans son ensemble. C'est ainsi que l'année passée, une révision fondamentale a été entreprise à laquelle participent non seulement le secrétariat mais aussi les gouvernements. Voici quelques-uns des aspects de cette auto-évaluation.

53. Depuis 1973, l'OMS applique un programme à moyen terme ayant quatre objectifs principaux : le renforcement des services de santé, le développement des personnels de santé, la lutte contre les maladies et la promotion de l'hygiène de l'environnement. Dans chacun de ces vastes domaines, le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la santé ont indiqué des secteurs prioritaires d'action. L'Organisation s'oriente maintenant vers l'élaboration d'un programme à moyen terme plus détaillé, comportant des objectifs plus précis et s'efforce de redresser une tendance regrettable à séparer les deux grands aspects de son activité, à savoir les services centraux de soutien technique qui sont en permanence à la disposition de tous les Etats Membres d'une part, et l'assistance technique directement fournie à des pays pris individuellement, d'autre part. L'OMS veut pouvoir agir maintenant à la fois avec plus de souplesse et selon une approche plus intégrée : elle procède à un réexamen fondamental du programme de recherche pour mieux l'adapter aux besoins sociaux immédiats et l'orienter vers des objectifs tenant compte du temps et des ressources disponibles. En repensant ce programme, l'Organisation se trouve amenée à s'efforcer d'accroître le potentiel de recherche dans les pays en voie de développement eux-mêmes, où la recherche consacrée à la solution des problèmes de santé prioritaires dans ces pays représente

moins de 1 p. 100 des investissements totaux dans la recherche médicale.

54. La Constitution de l'OMS met l'accent sur le rôle coordonnateur de l'organisation, ce qui implique essentiellement une direction technique visant à donner la solution voulue à un problème donné, en utilisant la quantité voulue de ressources au moment et au lieu opportuns. Il ne s'agit pas d'une harmonisation bureaucratique des activités; la coordination commence à l'échelon du pays. Mais les progrès ne seront pas possibles dans cette voie si les Etats Membres traitent leur organisation avec indifférence ou comme un associé marginal. Aussi longtemps que l'assistance bilatérale, par exemple, sera considérée par les donateurs et par les bénéficiaires comme une chasse gardée, le rapport coût/avantages restera faible pour les apports extérieurs dans le secteur de la santé. L'OMS fait de grands efforts pour gagner la confiance en tant que coordonnateur grâce à la planification sanitaire nationale conjointement avec les ministères de la santé et grâce au renforcement des capacités techniques et de gestion des bureaux des représentants de l'OMS.

55. En ce qui concerne les activités opérationnelles à l'échelon régional et national, le Directeur général de l'OMS souligne l'importance qu'il attache à l'utilisation multisectorielle et multidisciplinaire du système des Nations Unies dans son ensemble et au principe selon lequel chaque pays ou région doit se suffire à soi-même. Lorsque l'Assemblée générale a fait le point de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en 1973, elle a noté que les moyens offerts en matière d'enseignement et de santé demeurent encore très en-deçà des besoins et elle a recommandé, dans sa résolution 3176 (XXVIII), de nouvelles mesures pour améliorer quantitativement et qualitativement les services de santé et les mettre à la disposition de toute la population. C'est précisément dans ce domaine que l'OMS a rencontré le plus de difficultés : il y a une tendance marquée à appliquer des techniques sanitaires coûteuses et complexes au profit d'une faible minorité de la population et à sous-estimer le potentiel d'initiative et d'innovation dont on pourrait tirer parti en mobilisant les énergies grâce à la participation de la collectivité. L'OMS a innové en poussant à adopter des approches nouvelles, simples et efficaces dans le domaine de la santé, mais beaucoup d'entre elles ont été abandonnées faute, dans divers pays, d'un minimum d'appui qui supposait des réformes financières, pédagogiques et sociales. Il faut donc repenser fondamentalement l'action dans ce domaine et trouver de nouvelles méthodes. Le Conseil exécutif de l'OMS doit, en janvier 1975, étudier et analyser dans le détail les objectifs de la Stratégie du développement en vue de présenter au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale une évaluation objective.

56. L'OMS est donc loin d'avoir résolu nombre des problèmes mentionnés mais on peut nourrir un certain optimisme quand on analyse les résultats d'une fraction notable des récentes activités de l'Organisation. Par exemple, grâce au programme mondial d'éradication de la variole, pour lequel tous les Etats Membres avaient accepté le rôle coordonnateur de l'OMS, on verra probablement dans les dix-huit prochains mois le dernier cas de variole au monde. S'il en est bien ainsi, les contributions accumulées

de tous les principaux contributeurs au budget de l'OMS se trouveront "remboursées" avec intérêts avant la fin des dix années suivantes par les économies directes que permettra la réduction du coût des programmes de vaccination de routine.

57. Pour terminer, le Directeur général de l'OMS évoque la nécessité urgente pour le Conseil économique et social de doter le système d'une ferme volonté politique et d'une stratégie d'ensemble permettant d'atteindre de vrais objectifs sociaux de développement. La promotion de la santé est inextricablement liée au progrès dans d'autres secteurs sociaux et économiques. L'OMS doit donc se mettre de plus en plus en mesure, psychologiquement parlant, d'éliminer les derniers vestiges de l'isolement sanitaire et doit être capable d'œuvrer en commun avec tous les autres organismes d'aide multilatérale et bilatérale qui s'occupent de développement social et économique. Dans le domaine du développement rural, par exemple, il est évident que ce qui a manqué, c'est l'action multisectorielle et multidisciplinaire nécessaire pour relever le niveau de santé et améliorer le bien-être des populations. Il y a eu un énorme gaspillage de connaissances et d'efforts et un recyclage s'impose dans l'intérêt du développement. Le développement humain et social doit demeurer l'objectif fondamental et il importe de ne pas se laisser aveugler par des considérations économétriques ou par la crise de l'énergie physique. Il faut montrer plus d'imagination, plus de volonté et d'enthousiasme pour appliquer les ressources, les connaissances, l'expérience et les capacités qui existent partout. Le système des Nations Unies est un système intergouvernemental viable, souple et potentiellement très efficace mais dont les possibilités sont loin d'être pleinement exploitées. En tout état de cause, il ne peut être meilleur que ne le veulent collectivement les Etats Membres; tel est le défi auquel doit répondre le Conseil économique et social.

58. M. TEMBOURY (Espagne) dit que les travaux d'analyse de la situation économique mondiale et d'information qui ont été faits depuis quelque temps ont été précieux. Mais il ne s'agit que d'une première phase qui doit conduire à la suivante, celle de la prise de décisions. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a montré que la seule issue à la crise actuelle du système économique mondial consiste à adopter à court terme les mesures nécessaires pour corriger les déséquilibres actuels et à agir dans un esprit novateur.

59. Si l'écart de plus en plus dramatique qui sépare les pays développés des pays en voie de développement n'a pu être comblé, si les efforts déployés jusqu'à maintenant n'ont pas donné les résultats attendus, c'est à cause de la persistance de pratiques qui ne sont pas inspirées par un véritable esprit de coopération. Le représentant de l'Espagne cite en particulier la hausse anarchique des prix des produits de base avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, les graves fluctuations monétaires qui portent préjudice aux pays en voie de développement, l'inflation généralisée dont les répercussions sont graves pour les catégories sociales les moins favorisées. Lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le représentant de l'Espagne a appelé l'attention (2218e séance plénière) sur une série de mesures urgentes à prendre, que l'on peut classer en trois catégories.



60. Premièrement, il faudrait identifier et classer les pays les moins avancés particulièrement touchés par la crise actuelle, faire une estimation claire du préjudice subi et des difficultés que rencontreront ces pays à court et à long terme, enfin leur apporter une aide rapide et efficace pour réparer les torts qu'ils ont subis. Deuxièmement, il conviendrait d'établir un classement plus précis des pays relativement peu développés en fonction de leur niveau de développement. A ce sujet, il faudrait poursuivre les travaux commencés par le Comité de la planification du développement. L'Espagne pour sa part se trouve à un stade intermédiaire et se situe parmi les plus avancés des pays en voie de développement, mais elle estime que la priorité doit aller aux pays se situant au bas de l'échelle, qui sont les plus vulnérables et les plus touchés par la crise économique actuelle. Troisièmement, il faut prendre des mesures pour déterminer les modalités de la coopération internationale, garantir la production de matières premières et de produits de base en organisant le marché, en assurant l'accès aux ressources, en prévoyant l'approvisionnement de tous les membres de la communauté internationale, en fixant des prix équitables et stables pour les échanges entre producteurs et consommateurs. Ces prix doivent permettre aux pays producteurs en voie de développement de se procurer les ressources financières capables de les faire progresser; mais les prix doivent en même temps garantir l'approvisionnement suffisant des pays importateurs qui sont les principaux clients et les moteurs de l'économie mondiale.

61. L'Espagne constate avec satisfaction qu'un vaste programme d'action commune a été mis sur pied sur plusieurs fronts à la fois. Premièrement, la Conférence mondiale de la population qui va se tenir à Bucarest au mois d'août permettra d'établir au niveau gouvernemental les politiques et lignes d'action en matière de démographie.

62. Deuxièmement, la Conférence mondiale de l'alimentation qui aura lieu à Rome au mois de novembre fera des inventaires des ressources et des besoins, grâce auxquels on pourra affronter dans un esprit de collaboration le grave problème du déficit alimentaire. Cette conférence pourra utiliser les projections qui auront été établies à la réunion de Bucarest pour procéder aux restructurations nécessaires en matière agricole et alimentaire : exploitation du potentiel agricole non utilisé, emploi rationnel des engrais, "révolution verte", exploitation des ressources de la mer pour mettre fin à la faim, cet échec de notre société.

63. Troisièmement, la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui se tiendra à Lima l'an prochain, permettra d'analyser à fond l'évolution du panorama économique et l'influence des questions d'industrialisation, les aspects les plus saillants des mécanismes du marché et les moyens d'instaurer de nouvelles méthodes de consultation. A la huitième session du Conseil du développement industriel, le représentant de l'Espagne a déclaré qu'il faudrait encourager les activités des instituts de recherche technologique en vue de sélectionner les techniques importées les mieux adaptées aux besoins du pays bénéficiaire et de mettre au point une technologie autochtone pour pouvoir mettre ces instituts à la disposition d'autres pays en voie de développement.

64. Quatrièmement, la nouvelle tâche confiée au Conseil économique et social, conformément au mandat qu'il a reçu de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, est de servir de point de convergence, de centre d'analyse de toutes les activités qui viennent d'être mentionnées dans le domaine de la population, de l'agriculture et de l'industrie. L'année prochaine, le Conseil devra procéder à l'évaluation à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement de manière à présenter un panorama complet de la situation à la session extraordinaire de l'Assemblée en 1975.

65. Cinquièmement, la reconnaissance du principe garantissant la souveraineté des Etats sur les ressources naturelles ne doit pas faire oublier qu'il existe également des intérêts qui méritent d'être respectés. C'est sur le droit international que doivent reposer les bases de la coopération économique indispensable au stade actuel du développement économique, si l'on veut concilier les divers intérêts en présence.

66. Enfin, le représentant de l'Espagne évoque un sujet de controverse qui illustre la complexité de la situation actuelle, à savoir l'importance grandissante des sociétés multinationales. Le Conseil a inscrit ce point à son ordre du jour et dispose, pour l'examiner, du rapport du Groupe de personnalités réuni sur l'initiative du Secrétaire général. Etant donné la publication récente de ce document, le Gouvernement espagnol n'a pas encore pu l'étudier à fond, mais il se déclare favorable à la création d'une commission permanente chargée d'examiner les activités de ces sociétés.

67. Dans le cas particulier de l'Espagne, les investissements étrangers ont joué un rôle important dans le décollage économique du pays, et M. Temboury pense que l'expérience espagnole en la matière pourrait intéresser le Conseil. Pour qu'une société multinationale s'accorde parfaitement avec le mécanisme de l'économie nationale, sans ingérence ni abus, il faut une législation qui lui impose un cadre juridique et territorial, une législation relative aux investissements étrangers qui serve de code de conduite comportant des droits et des devoirs.

68. Les devoirs se résument en un mot : la loyauté à l'égard du gouvernement d'accueil, c'est-à-dire l'intégration à l'économie du pays, la mise en valeur maximale des ressources locales et l'évaluation humaine des employés ainsi qu'une juste redistribution des bénéfices. Quant aux droits, ils comprennent la garantie pour l'entreprise multinationale que les nationalisations, partielles ou totales, auront lieu conformément à la loi et donneront lieu à une indemnisation équitable, tout en assurant le juste rapatriement des bénéfices.

69. En terminant ce tour d'horizon de la situation économique internationale, le représentant de l'Espagne dit que la gravité de la situation treize ans après le lancement de la première Décennie des Nations Unies pour le développement incite à rechercher les causes des résultats décevants qu'on a enregistrés. S'expliquent-ils par une simple erreur de "mise au point" lors de l'élaboration de la Stratégie du développement ? Il semble malheureusement que le problème soit beaucoup plus grave : il y a un décalage évident entre les grandes orientations de la Stratégie et la réalité à laquelle elle est censée s'appliquer. Il

faut adopter une attitude entièrement nouvelle pour s'adapter aux réalités, être capable de prévoir les tendances futures, car le dynamisme de la technique risque de plus en plus de créer des situations déconcertantes pour lesquelles on n'aura prévu aucune solution. En dépit de ces considérations quelque peu pessimistes, la délégation espagnole pense que la communauté internationale sera capable de

relever le défi et que, malgré l'incertitude et le découragement, elle saura reconnaître l'interdépendance de ses membres et apporter une aide efficace aux pays en voie de développement.

*La séance est levée à 17 h 15.*

## 1911<sup>e</sup> séance

Jeudi 11 juillet 1974, à 10 h 15

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1911

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]**

1. M. ZURAYKAT (Jordanie) dit que la discussion engagée à propos des relations économiques et sociales internationales est peut-être la plus importante de l'histoire contemporaine, car les souffrances des deux tiers de la population mondiale y sont évoquées. De plus, ces relations ont des répercussions sur la paix et la sécurité. D'ailleurs, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les délégations ont été unanimes à reconnaître qu'il ne pouvait y avoir de paix et de sécurité internationales tant que subsistaient les énormes inégalités caractérisant la répartition de la richesse. Le paupérisme, la malnutrition, la pénurie alimentaire et la dégradation de l'environnement sont les traits saillants du système actuel. L'inflation mondiale interdit pratiquement toute amélioration des conditions de vie des peuples, surtout dans les pays en voie de développement qui sont plus vulnérables aux influences extérieures. Un grand nombre de ces pays sont maintenant dans la quasi-impossibilité de payer leurs importations. Les mesures intérieures adoptées par les pays développés pour lutter contre l'inflation constituent un obstacle supplémentaire à la croissance économique et aux échanges internationaux. Les crises récentes du système monétaire international ont aggravé tous ces problèmes. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'à sa session extraordinaire l'Assemblée générale ait jugé le système économique actuel inacceptable et condamné. C'est au stade de la mise en œuvre que se fera sentir l'effet réel du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adopté à cette session. C'est pourquoi M. Zuraykat invite instamment le Conseil à tracer le cadre nécessaire et à coordonner les activités des organisations et institutions dont relève cette mise en œuvre.

2. L'un des grands thèmes des débats de la session extraordinaire a été l'interdépendance de tous les pays. L'évolution récente de la conjoncture économique mon-

diale a montré que la prospérité de la communauté internationale tout entière était fonction de la prospérité des éléments qui la composent. C'est dire que toutes les nations doivent favoriser la coopération internationale en vue du développement. La communauté internationale doit donner un sens concret à la notion d'interdépendance. Une ferme volonté politique est indispensable pour modifier de quelque manière que ce soit les relations économiques actuelles.

3. Une autre des questions qui ont été au centre des discussions de la session extraordinaire intéresse la répartition équitable de la richesse, ainsi que l'utilisation juste et rationnelle des ressources mondiales. Les tâches immenses auxquelles font face les pays en voie de développement les plus cruellement touchés par la récente crise économique doivent retenir l'attention de la communauté internationale tout entière. Le rapport du Comité *ad hoc* du Programme spécial (E/5555) est décevant, et M. Zuraykat espère qu'on pourra progresser plus rapidement vu le caractère d'urgence du Programme spécial.

4. La Jordanie s'est prononcée pour la convocation, en 1975, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement, et elle appuie la proposition de désigner un comité auquel il appartiendrait de préparer cette session et d'en établir l'ordre du jour. Les travaux des grandes conférences tenues dans l'intervalle, comme la Conférence mondiale de l'alimentation et la Conférence mondiale de la population, devraient fournir d'utiles éléments de discussion lors de cette session extraordinaire.

5. L'inflation, le système monétaire international et le rôle de la science et de la technique dans le développement sont également des sujets à aborder dans toute discussion relative au développement économique. Il n'existe encore pas de formule constituant la solution du problème de l'inflation. Toute politique adoptée en vue de la juguler doit avoir un caractère essentiellement mondial et à long terme, puisque toutes les mesures à court terme prises ces dernières années ont donné des résultats décevants. En freinant la croissance économique et la production, on engendre le chômage et, par ailleurs, le blocage des prix et des salaires a